

**5.4**

### REGLEMENT GRAPHIQUE

- Plan des zones humides et prescriptions diverses -




Document arrêté en Conseil Municipal le 13 décembre 2018



### Légende

- Contours de zones
- Alignements bâti à préserver
- ..... Marge de recul inconstructible de la sallemouille (5m)
- .... Marge de recul inconstructible de fond de parcelle (15m)
- ..... Emplacements réservés
- ..... Espaces Boisés Classés
- ..... Lisières de massifs boisés de plus de 100 hectares (50m)
- ..... Orientations d'Aménagement et de Programmation
- ..... Patrimoine bâti à protéger au titre de l'article L151.19 du code de l'urbanisme
- ..... Enveloppe prescriptive du PPRI de l'Orge et de la sallemouille
- ..... Mares à préserver au titre de l'article L151.23 du code de l'urbanisme
- ..... Enveloppe de zone humide avérée
- ..... Enveloppe de zone humide probable



0 250 500 750 1000 m